

**Commune de Château-d'Oex**

Au Conseil communal

Le 12 février 2026

**Communication relative au lancement du processus de la fusion institutionnelle de l'ASIPE et de l'ARPAJE**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce 11 février 2026 a été lancé le processus d'adaptation des statuts pour la création de l'AISEPE (Association Intercommunale Scolaire et Enfance du Pays-d'Enhaut).

Pour rappel, celle-ci couvrira les actuels domaines de l'ASIPE et de l'ARPAJE (ainsi que de ses nombreuses déclinaisons) et aura notamment pour but de reprendre, à terme, le secrétariat parascolaire actuellement sous convention avec l'Etat, professionnaliser l'étude des besoins en matière d'accueil de jour, soutenir ces structures qui sont aujourd'hui sous forme associative et le point qui me tient particulièrement à cœur, rendre à votre législatif, respectivement celui du Conseil intercommunal, le plein pouvoir décisionnel en matière d'engagement financier pour traiter de ces sujets.

Informé téléphoniquement hier, le Président du Conseil Communal recevra dans le courant de la semaine prochaine les informations relatives au processus de validation de ces nouveaux statuts, qui débutera par la nomination d'une commission chargée de les étudier et faire part de leurs remarques d'ici au 15 mars, à la municipalité. Ce processus vous est pleinement connu, dès lors qu'il s'agit strictement du même que celui que vous avez pu expérimenter lors de la séparation de l'Accueil de jour de la partie Action sociale de l'ARASAPE.

Ainsi et sous réserve de l'approbation des différentes étapes, le préavis relatif à la création de l'AISEPE devrait être soumise au Conseil intercommunal du 20 mai de cette année, puis à notre Conseil Communal du 18 juin. Le respect de ces délais devrait nous conduire à l'engagement du Secrétaire de général de l'Association pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

La Municipalité